La **Liturgie des Heures**, aussi appelée o**ffice divin**, est la prière officielle de l'Église catholique, qui se célèbre à différents moments de la journée, marqués par des heures spécifiques.

1. **L'office divin** : Terme général pour désigner l'ensemble des prières des Heures. Il s'agit de l'ensemble des prières liturgiques, y compris les psaumes, les lectures et les hymnes, qui sont dites tout au long de la journée.
2. **Les heures canoniques (ou canoniales* - nuance subtile -)** : Ce terme désigne aussi les prières de la Liturgie des Heures, car elles sont souvent appelées "**Heures**" en référence aux moments de la journée où elles sont récitées.

***Heures canoniales** : Ce terme est utilisé dans un contexte historique et monastique. Il se réfère aux prières quotidiennes des communautés religieuses, souvent pratiquées dans les monastères, où la vie liturgique est marquée par ces offices réguliers.

Les heures principales de la Liturgie des Heures sont :

- **Matines** (ou o**ffice de nuit,** ou **vigiles**) : C'est l'office qui se prie la nuit, souvent avant l'aube, mais parfois tôt le matin. Il est traditionnellement plus long.
- **Laudes** : Prière du matin, généralement chantée au lever du soleil, pour rendre grâce à Dieu du jour qui commence.
- **Tierce** : Priée vers 9 heures du matin. C'est une prière du matin, nécessairement après Laudes.
- **Sexte** : Priée vers midi. C'est une prière en milieu de journée, un moment pour se recentrer et rendre grâce.
- **None** : Priée vers 15 heures. Elle marque la fin de l'après-midi et prépare à l'office du soir.
- **Vêpres** : Prière du soir, généralement chantée au coucher du soleil, pour remercier Dieu pour la journée.
- **Complies** : Prière du soir avant le coucher, servant à confier sa journée à Dieu et à demander la protection de la nuit.

3. **Le Breviaire** : Le terme "Breviaire" désigne aussi l'ouvrage qui compile toutes les prières de la Liturgie des Heures. C'est en référence à l'ancienne version, plus longue, que l'on a donné ce nom à l'ensemble des offices priés par les prêtres, laïcs et religieux. Ce raccourcissement permettant d'autres activités dans la journée (notamment pastorales). Il n'y a par exemple souvent qu'un seul office en milieu de journée (Tierce OU Sexte OU None), et non les trois, ce qui obligeait à cesser toute activité

F.Samuel o.praem

14250 Juaye-Mondaye